

# *Travaux d'Assainissement et d'Eau Potable*

Commune de Cervon

Réunion publique d'information – 20 octobre 2021



*SIAEP de  
Corbigny*



Communauté de communes  
Tannay Brinon Corbigny

# Déroulement de la réunion

## ➤ Le jargon

### ➤ Première partie

- Le projet
- Les entreprises
- Déroulement du chantier
- Les réfections de voirie
- Le planning

### ➤ Deuxième partie

- Rappels sur l'assainissement collectif
- La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- L'entreprise / Les travaux
- Le planning
- Les aspects financiers
- Conditions d'attribution des subventions
- Les servitudes de passage

## ➤ Questions / Réponses

# Le jargon

➤ AEP = Alimentation en Eau Potable



➤ EU = Eaux Usées (WC, sdb, cuisine)



➤ EP = Eaux Pluviales (gouttières, écoulements de surface)



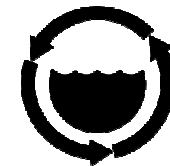
➤ Réseau Unitaire = EU et EP ensemble dans un même tuyau (le tout à l'égout)



➤ Réseau Séparatif = EU et EP dans deux tuyaux séparés



➤ STEP = Station d'Épuration



➤ DO = Déversoir d'Orage



# Première Partie

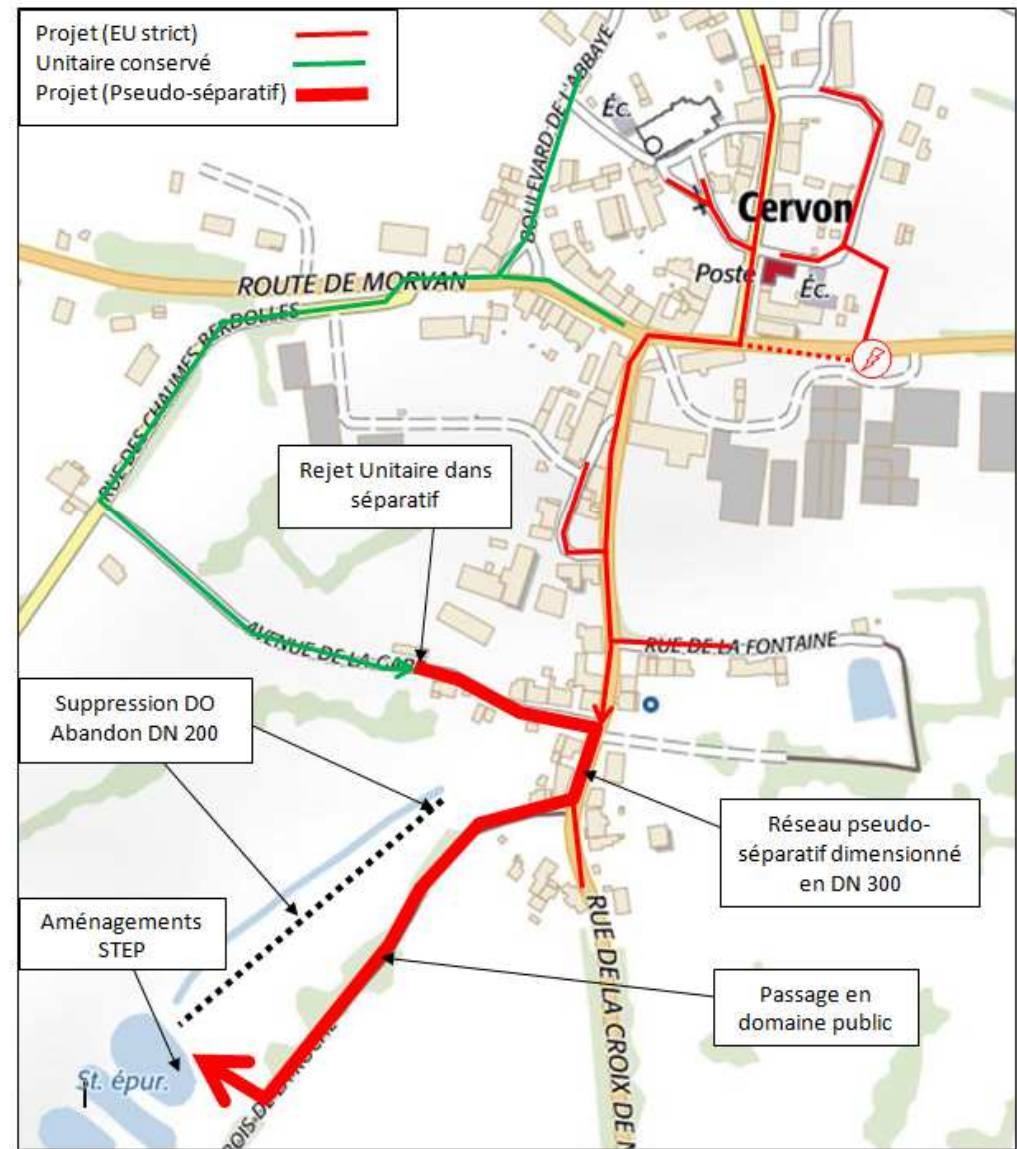
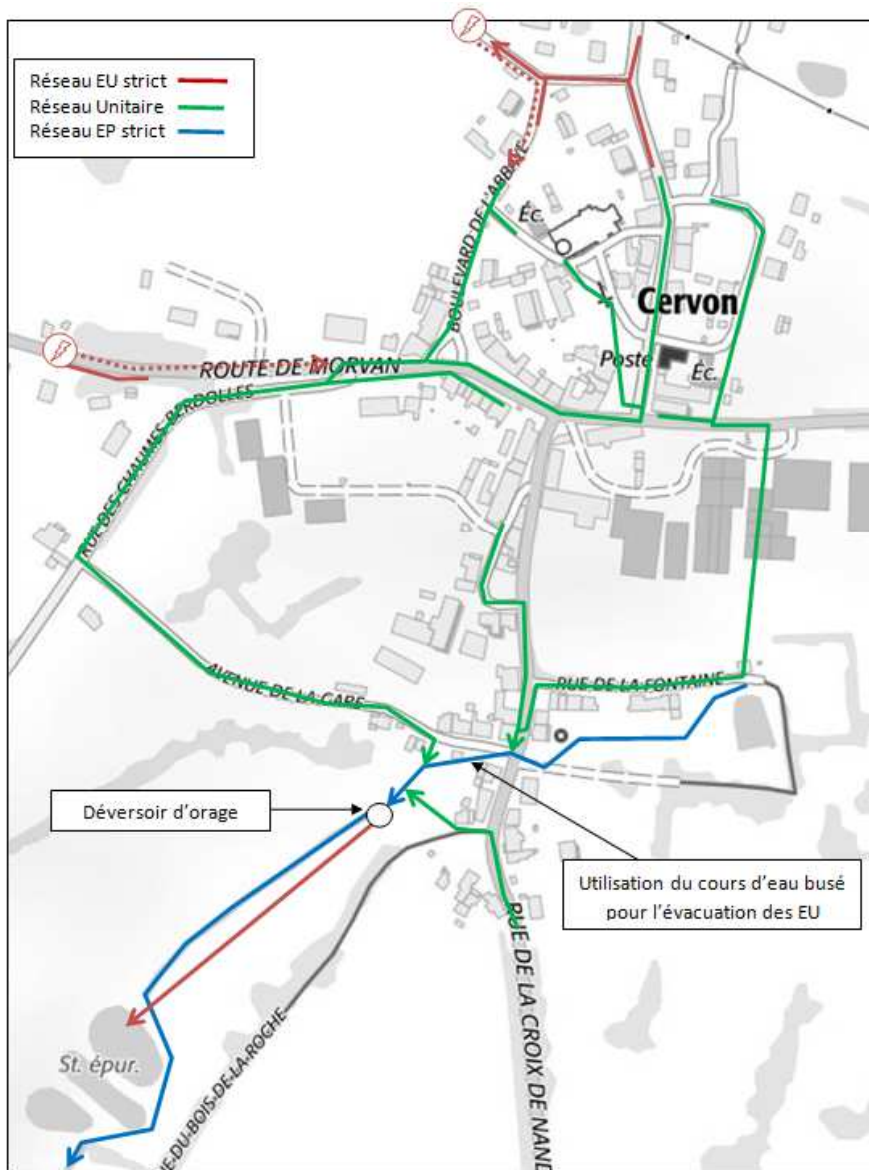
# Le projet

- Travaux d'assainissement : mise en séparatif d'une partie du bourg de Cervon
  - En domaine public (canalisation principale et branchements)
  - En domaine privé (raccordements)
  
- Travaux d'eau potable : renouvellement du réseau AEP dans les rues concernées par les travaux d'assainissement
  - En domaine public (canalisation principale)
  - En domaine privé (branchements)

# Le projet – les motivations

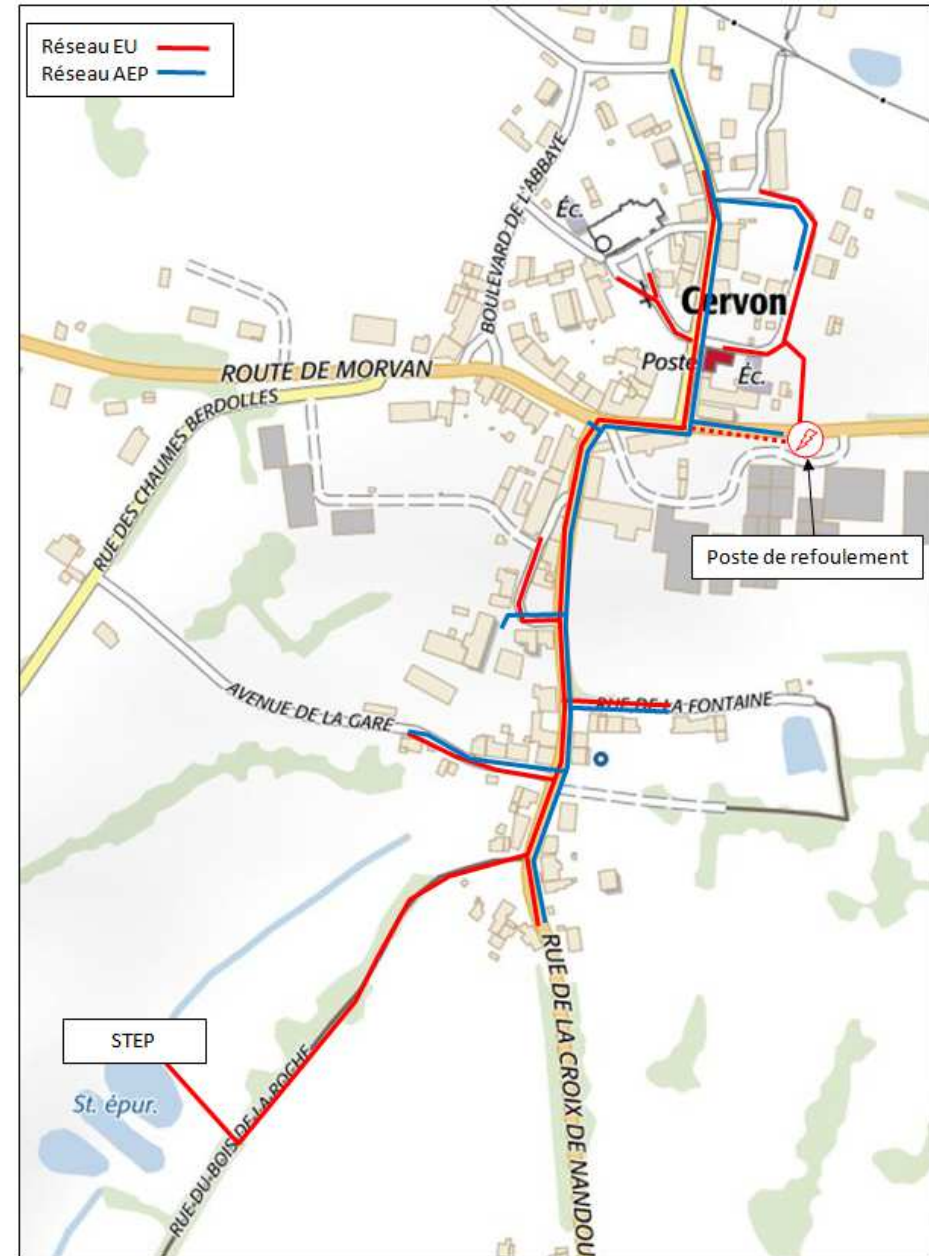
- Assainissement : protection de l'environnement
  - Réseau ancien
  - Réseau unitaire
  - Réseau « mal fichu » avenue de la Gare
- ⇒ Entrées d'eaux « claires » beaucoup trop importantes dans le réseau
- ⇒ Déversements au milieu naturel sans traitement beaucoup trop fréquents (pollution de l'Anguison)
  
- Eau potable : faire d'une pierre deux coups

# Le projet – avant/après



# Le projet – l'emprise

- Rue Jehan Faulquier
- Rue de la Commaille
- Place de la Collégiale
- Place Vauban
- Route du Morvan
- Rue de l'Ancienne Poste
- Place des Tilleuls
- Rue de la Fontaine
- Avenue de la Gare
- Rue de la Croix de Nandou
- Rue du Bois de la Roche





# Le projet – les grandes lignes

## ➤ Assainissement :

- 1500 m de réseau d'assainissement (en PVC 160, 200 et 315 mm)
- 235 m de branchements (en PVC 160 mm)
- 57 branchements
- 52 raccordements
- 1 poste de refoulement (route du Morvan, direction Lormes)
- Aménagements légers à la STEP
- Suppression du déversoir d'orage

## ➤ AEP :

- 590 m de réseau en fonte 150 mm
- 400 m de réseau en PEHD 50 mm
- Renouvellement de 64 branchements

# Le projet – les coûts

- Assainissement :
  - Domaine public : 403 k€ HT
  - Domaine privé : 112 k€ HT
  
- AEP : 212 k€ HT
  
- Réfection voiries : environ 93 k€ HT
  
- Total :
  - Public : 708 k€
  - Privé : 112 k€

# Les Entreprises



- Assainissement :
  - Réseau : SADE
  - Poste de refoulement : HYDR'ELEC
  - Raccordements : GALOSEAU
  
- AEP
  - Réseau : SADE
  - Branchements : SADE
  
- Réfection chaussée : à définir

# Déroulement du chantier

## ➤ Phase 1 :

- Travaux canalisation principale AEP et canalisation + branchements + amorces EU réalisés par une **première équipe SADE** (en tranchée commune, en domaine public)
- Travaux renouvellement des branchements AEP (en domaine privé) réalisés par une **deuxième équipe SADE**, par zone

## ➤ Phase 2 :

- Travaux de raccordement au réseau EU par **GALOSEAU** (2 chantiers par semaine environ)

# Réfections des voiries

- L'entreprise SADE **n'a pas à charge la réfection des voiries** (motifs économiques)
- L'entreprise SADE remblaiera les tranchées **mais n'a pas à charge leur entretien**
- La CCTBC utilisera son marché à bons de commande pour la réfection
  
- Travaux d'hiver : boue, nids de poule, etc. : signalez les désagréments au maître d'œuvre, au maître d'ouvrage, à la mairie.

# Le planning (provisoire)

- Début des travaux SADE : mi-janvier 2022
- Fin des travaux SADE : fin mai 2022
  
- Début des travaux GALOSEAU : juillet-septembre 2022
- Fin des travaux GALOSEAU : mars-juin 2023 selon météo

# Deuxième Partie

# Domaine privé – Domaine public

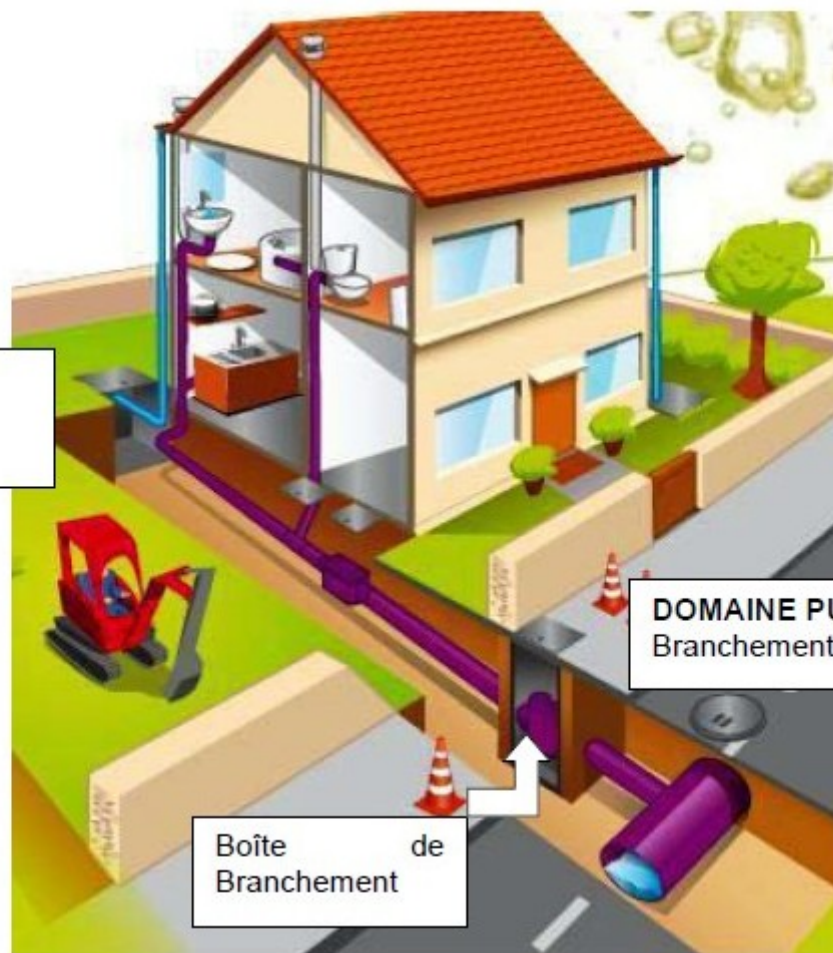
➤ **Le raccordement :**  
du point de collecte (habitation)  
jusqu'à la boîte de branchement

DOMAINE PRIVE  
Raccordement à  
l'égout

➤ **Le branchement :**  
de la boîte de branchement au  
collecteur

DOMAINE PUBLIC  
Branchement public

Boîte  
de  
Branchement





# Eaux Usées – Eaux Pluviales

## ■ Les Eaux Usées (EU) :

- eaux de cuisine,
- eaux de lave vaisselle,
- eaux de salle de bain,
- eaux de lave linge,
- eaux de WC



**Réseau Eaux Usées**

**Raccordement direct sur le réseau**

*(sans fosse septique, puisard, ...)*

## ■ Les Eaux Pluviales (EP) :

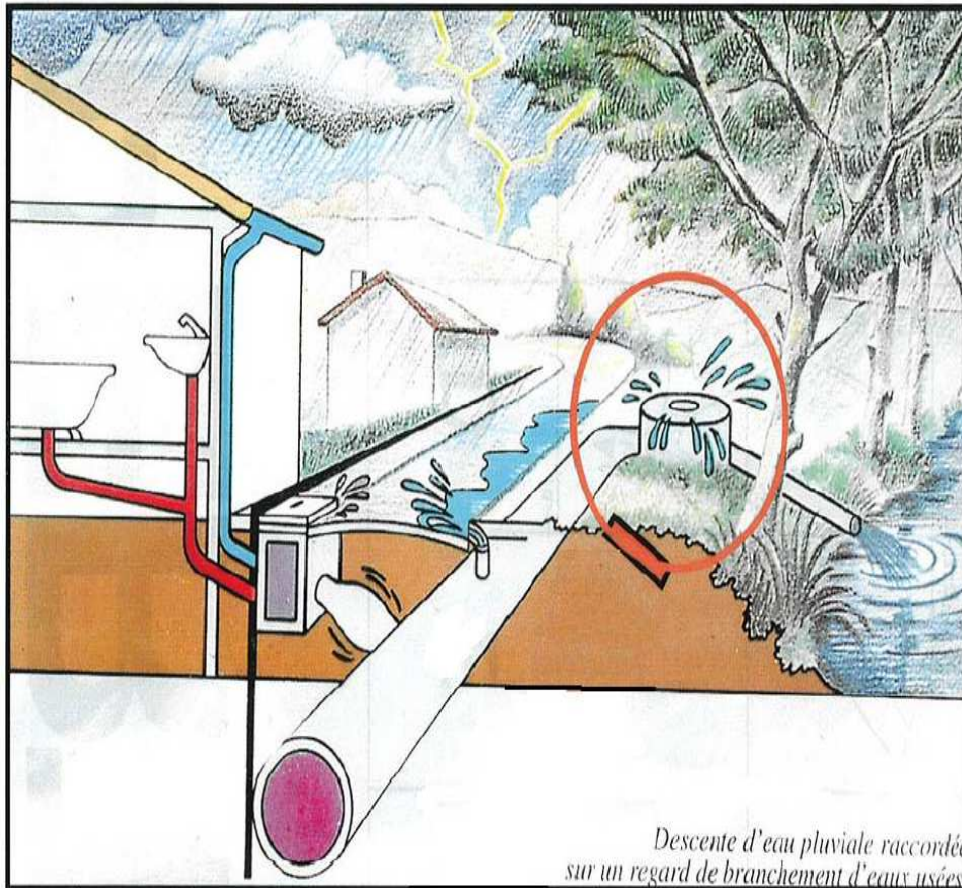
- eaux de gouttières,
- eaux de descente de garage,
- eaux de siphon de cour,
- eaux de drainage,
- eaux de nappe



**Infiltration rétention à la parcelle**

**Citerne, puisard, ancienne fosse**

# Dysfonctionnement de l'assainissement



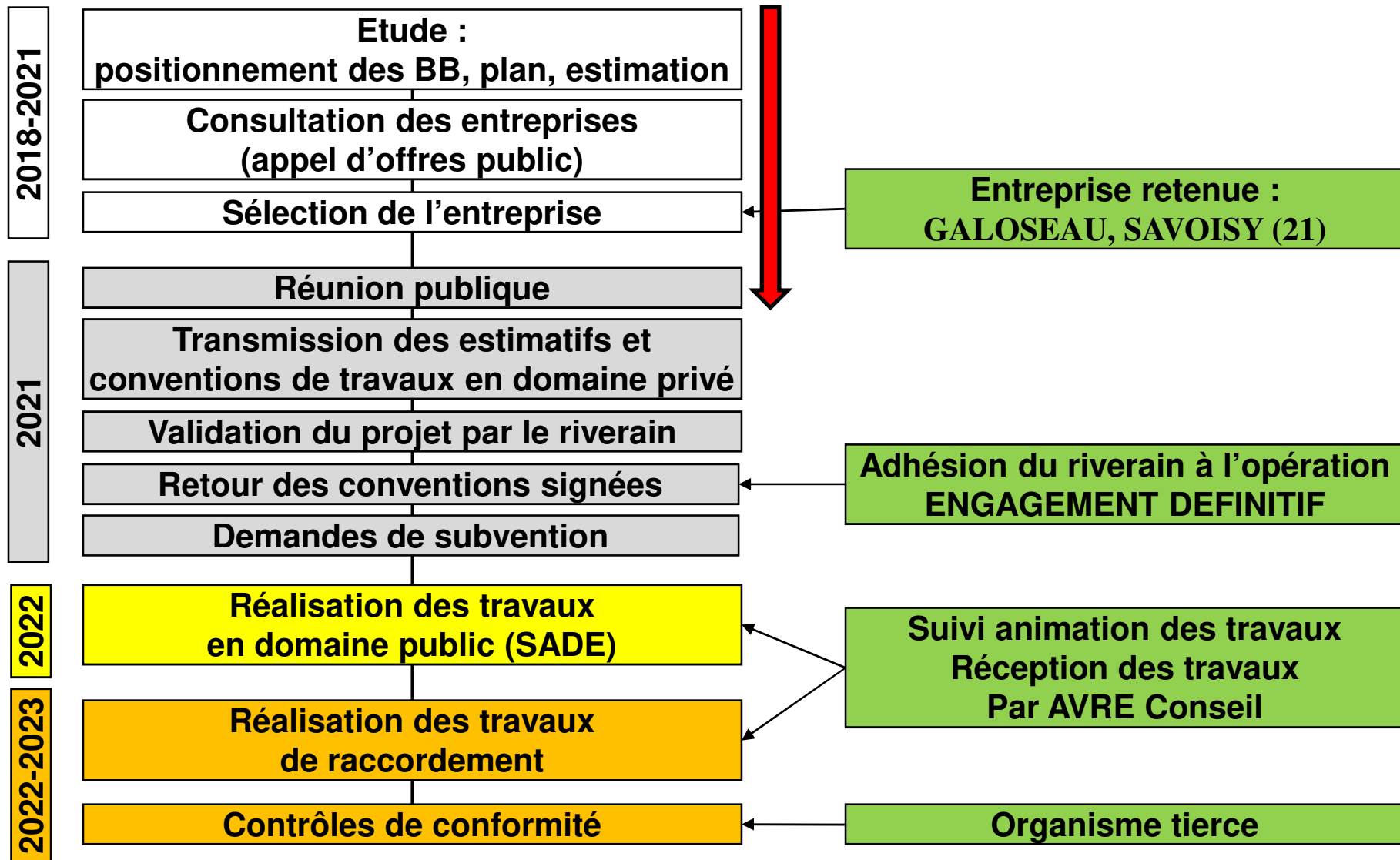
**Erreur de raccordement  
des EP sur le collecteur EU**



**Conséquences :**

- **Dysfonctionnement de la station d'épuration**
- **Débordement du réseau**
- **Pollution du milieu naturel**

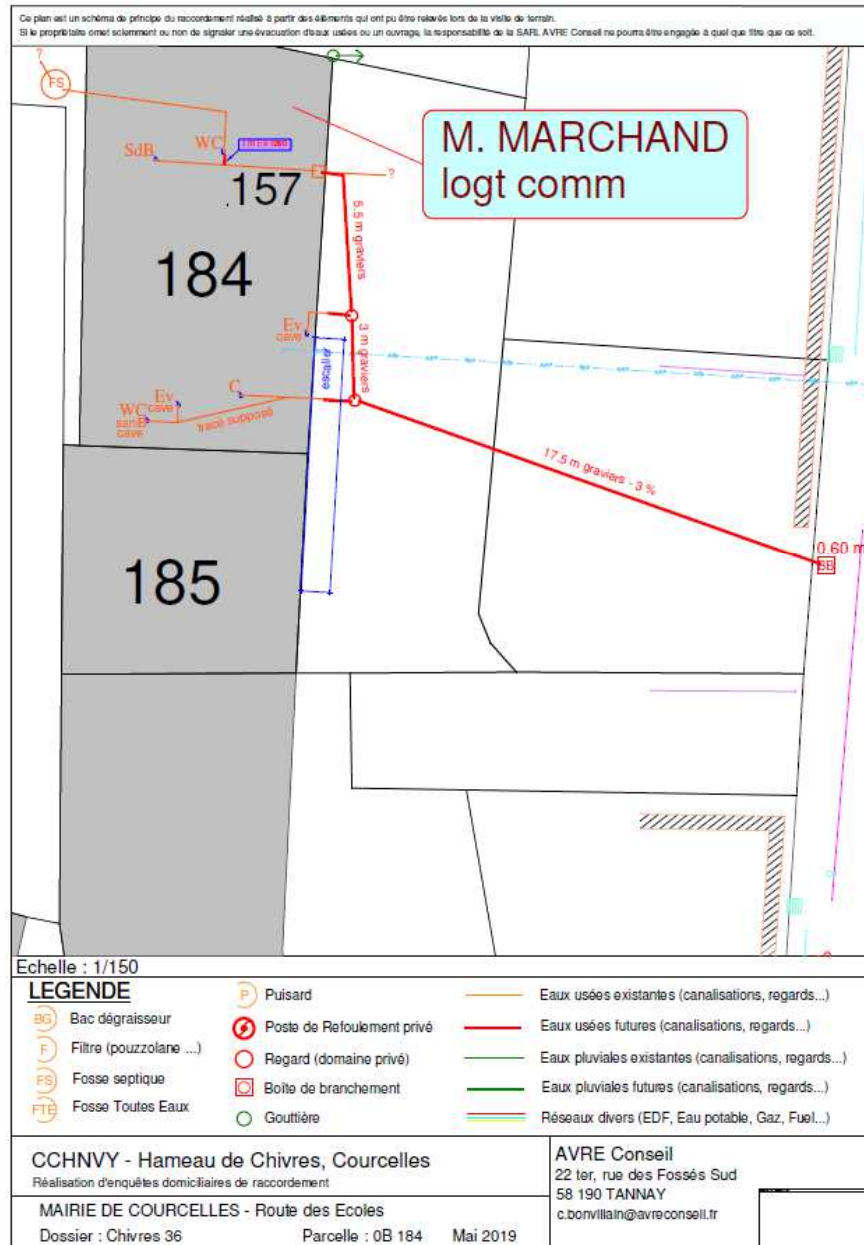
# Déroulement de l'opération



# La Convention

- Lie les propriétaires (maître d'ouvrage) à la communauté de communes (maître d'ouvrage délégué), à AVRE Conseil (maître d'œuvre) et à l'Entreprise
- Fixe le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage
- Autorise l'entreprise et le maître d'œuvre à intervenir sur le terrain privé
- Précise le déroulement du chantier et les modalités de réception des travaux
- Précise les aspects financiers
- Documents joints à la convention : devis estimatif et plans

# Exemple de plan



# Exemple de devis estimatif

Route des Ecoles

Référence dossier Chivres 36

## DEVIS DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

profondeur de la BB (en cm) = 60,00

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	PU HT
01-01	Etablissement du devis avec visite des lieux en présence du propriétaire et de l'entreprise titulaire pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une opération groupée	170 €
01-02	Etablissement d'un état des lieux par constat d'huissier	130 €
01-03	Etablissement d'un plan de récolement par l'entreprise ayant réalisé les travaux	85 €
<b>TERRASSEMENT, CANALISATIONS ET REGARDS</b>		
<u>CANALISATION</u>		
03-01	Plus-value pour terrassement à la main	85 €
03-06	Fourniture et pose de canalisation PVC DN 125 : Profondeur inférieure à 1,30 m	26 €
<u>REGARD</u>		
04-01	Fourniture et pose regard de visite béton 40x40 avec tampon hydraulique en fonte - prof < 80cm	145 €
04-05	Percement de regard béton ou culotte en amont des tabourets PVC	25 €
<b>RACCORDEMENT SUR OUVRAGE EXISTANT</b>		
06-01	Racct. sur boîte de brancht. (terrassement en sous-œuvre - pièce spéciale - remblai)	85 €
<b>REFECTIONS, REMISES EN ETAT</b>		
11-05	Remise en état de surface en gravillons, graviers, calcaire, ...	5 €

Quantité	Total
1 forfait	170,00 €
1 forfait	130,00 €
1 forfait	85,00 €
1,0 m3	85,00 €
26,0 ml	676,00 €
3 U	435,00 €
8 U	200,00 €
1 U	85,00 €
13,0 m²	65,00 €

<b>TOTAL estimatif HT</b>	
<b>TVA</b>	<b>10,0%</b>
<b>TOTAL estimatif TTC</b>	

_	<b>1 931,00 €</b>
_	<b>193,10 €</b>
_	<b>2 124,10 €</b>

Le devis qui vous est proposé est basé sur les prix de l'entreprise retenue et les quantités estimées par le maître d'oeuvre lors de la phase étude.  
Le coût final des travaux est donc susceptible de différer du montant du devis, en fonction des quantités et prestations réellement exécutées par l'entreprise, après accord et validation par le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre.



# Validation du projet par le riverain

- A réception des plans et du devis :
  - Les étudier minutieusement
  - Signaler à AVRE Conseil toute incohérence, changement à apporter, désaccord : visite possible
  - Avant le 5 novembre
- Retourner la convention signée
  - Avant le 13 novembre



Les propriétaires n'ayant pas retourné les conventions signées avant cette date ne pourront prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau



# L'entreprise GALOSEAU

- Basée à Savoisy, en Côte d'Or
- Spécialisée dans les travaux d'assainissement et voiries
- Références récentes :
  - Commune de Chevannes-Changy (CCTBC, AVRE Conseil) :  
réhabilitation ANC
  - Mise en séparatif à St Florentin (89)
- 7 personnes employées sur les chantiers
- 1 équipe de prévue à Cervon





# Les travaux

- **Prise de rendez vous avec les propriétaires réalisée par l'Entreprise**
- Visite de l'Entreprise pour établissement du devis contradictoire
- Début des travaux (durée généralement < 4 jours)
- A minima une visite du chantier par le maître d'œuvre en présence du propriétaire et de l'entreprise
- Remise en état des surfaces (pas d'engazonnement prévu)
- Mise à disposition du chantier achevé par l'Entreprise
- Réception partielle des travaux (60 jours laissés au propriétaire pour transmettre ses éventuelles observations par écrit)
- Réception définitive des travaux : suite à la visite de contrôle, si travaux conformes

# Les imprévus

- Si imprévu sur chantier engendrant une plus-value:
  - L'Entreprise informe le riverain et le maître d'œuvre
  - Le chef de chantier remplit une « fiche de surcoût »
  - Le riverain donne son accord – signature
  - Le chantier continue
  
- Sans accord du riverain, chantier arrêté pour prise de décision
  
- En cas de litige ou de doute, prévenir le Maître d'Œuvre au plus vite

# Exécution des travaux

- Canalisations gravitaire :
  - pente de 2 à 3% (idéalement)
  - lit de pose en sable/gravillon
  - remblayée en terre végétale ou grave calcaire (selon emplacement)
  
- Regard de visite à chaque coude à 90°
  
- Raccordement à la boîte de branchement (déjà positionnée en limite de propriété)
  
- Vidanges des fosses septiques et bacs dégraisseurs groupées, effectuées par un vidangeur agréé
  
- Comblement ou suppression des fosses septiques
  
- Postes de refoulement : reliés au tableau électrique

# Les principaux matériaux

- Canalisations gravitaire PVC CR8 (125 mm)
- Regards tampon fonte
- Postes de refoulement JETLY
- Canalisations refoulement PEDH
- Enrobage et remblai en matériaux de carrière



# Le planning

- Retour des conventions le **13/11/2021**
- Délai d'instruction de l'Agence de l'Eau : 2 mois
- Début des travaux (domaine privé) : **estimé juillet - septembre 2022**
- Résidences secondaires prioritises pendant les vacances scolaires
- Résidences principales prioritises en dehors des vacances scolaires
- Durée des travaux : environ 6 mois (hors congés entreprises et intempéries)

# Les aspects financiers

- Les coûts de maîtrise d'œuvre, travaux, essais de réception :

**A charge des propriétaires**

- L'Agence de l'Eau :

**aide financière à hauteur de 3000 € TTC par opération individuelle**

⇒ Montant global du projet < 3000 € TTC : le propriétaire ne doit rien et **le surplus est remis dans le pot commun**

⇒ Montant global du projet > 3000 € TTC : le propriétaire doit s'acquitter de la différence



# Les aspects financiers

➤ Exemple 1 :

- Devis d'entreprise TTC : 2000 €
- Honoraires de maîtrise d'œuvre TTC : 500 €
- Honoraires de l'organisme de contrôle TTC : 100 €

Montant total des dépenses TTC	Montant des subventions TTC	Participation financière des propriétaires TTC
$2000 + 500 + 100 = 2600 \text{ €}$	3000 €	0 €

➤ Exemple 2 :

- Devis d'entreprise TTC : 2800 €
- Honoraires de maîtrise d'œuvre TTC : 500 €
- Honoraires de l'organisme de contrôle TTC : 100 €

Montant total des dépenses TTC	Montant des subventions TTC	Participation financière des propriétaires TTC
$2800 + 500 + 100 = 3400 \text{ €}$	3000 €	400 €

Excédent reversé  
au pot commun...



... et redistribué aux  
projets déficitaires

# Conditions d'attribution des subventions

- **80 % de raccordements conformes effectifs** à la fin des travaux (soit 40 des 50 dossiers) – **si moins de 80%, aucun propriétaire ne touchera de subvention !**
- Pas de subvention pour les riverains réalisant les travaux indépendamment (eux-mêmes ou via une autre entreprise)
- Les raccordements réalisés indépendamment sont néanmoins comptabilisés par l'Agence de l'Eau

➤ L'Agence de l'Eau conditionne l'attribution des subventions pour les travaux en domaine public à la réalisation des travaux en domaine privé

**⇒ Pas suffisamment de conventions signées = pas de travaux en domaine public**



# Les servitudes de passage

- Tout passage en domaine privé (autre que celui des propriétaires) doit faire l'objet d'une mise en place de servitude de passage
- Acte notarié
- Figurera à l'acte de vente de la propriété
- A la charge du demandeur (fond dominant) après obtention de l'accord du propriétaire du terrain (fond servant)
- L'entreprise ne réalisera pas les travaux sans l'accord du propriétaire du fond servant

# Vos interlocuteurs

- Le maître d'œuvre (AVRE Conseil) :
  - Assure la liaison entre les propriétaires, l'entreprise et la Communauté de Communes
  - Veille à ce que l'entreprise exécute les travaux dans les règles de l'art
  - S'assure du bon déroulement du chantier
  - Tranchera avec le maître d'ouvrage délégué les litiges
  
- Contact principal : Romain VERNETTE
  
- Autres intervenants potentiels : Benoît CROLOTTE et Cédric BONVILLAIN

**C'est votre interlocuteur privilégié**

# Vos interlocuteurs

- La Communauté de Communes : traitera des aspects financiers et vous transmettra la facture finale
- Contact : Thibaud COUDRIN

Rappel important :

La commune de Cervon n'intervient pas sur ce projet

# Vos interlocuteurs

AVRE Conseil :  
22ter rue des Fossés Sud  
58190 TANNAY



Romain VERNETTE  
r.vernette@avreconseil.fr  
09 72 32 34 30

**Sans message sur le répondeur, nous ne saurons pas que vous nous avez appelés**

---

COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY BRINON CORBIGNY

Service Assainissement  
3 Grande Rue, 58 800 CORBIGNY  
Thibaud COUDRIN  
thibaud.coudrin@cctbc.fr  
06 33 49 42 87



Communauté de communes  
**Tannay Brinon Corbigny**

# Vos questions

AVRE Conseil :  
22ter rue des Fossés Sud  
58190 TANNAY



Romain VERNETTE  
r.vernette@avreconseil.fr  
09 72 32 34 30

**Sans message sur le répondeur, nous ne saurons pas que vous nous avez appelés**

---

COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY BRINON CORBIGNY

Service Assainissement  
3 Grande Rue, 58 800 CORBIGNY  
Thibaud COUDRIN  
thibaud.coudrin@cctbc.fr  
06 33 49 42 87



Communauté de communes  
**Tannay Brinon Corbigny**